

La fermeture du collège n'aura pas lieu



La fermeture du collège n'aura pas lieu

Mercredi 12 février, Philippe Dupouy, dans un communiqué transmis à la presse annonce : "J'ai décidé, en accord avec la majorité départementale, et aux termes de différentes concertations que j'ai pu mener, de surseoir à cette décision (de fermeture du collège de Cazaubon).

La rentrée scolaire aura bien lieu sur le site de Cazaubon en septembre 2025".

Site de Cazaubon : le Département annonce un délai de concertation

« Depuis de nombreuses années, le site de Cazaubon présente des signes alarmants de fragilité avec une chute constante de ses effectifs.

En 2019, le Rectorat avait appelé l'attention de mon prédécesseur, Philippe Martin, sur la situation critique de cet établissement qui comptait le moins d'élèves dans le Gers mais également dans l'Académie. La décision avait alors été prise de rapprocher les collèges du Lac de L'Uby, à Cazaubon et Jean Rostand, à Eauze, afin de tenter d'impulser une nouvelle dynamique sur ce secteur. Je salue cette décision qui a permis de sauver ce collège, un temps.

Depuis, l'évolution de la situation est régulièrement étudiée pour en venir au constat, 5 ans plus tard, que cette tentative de redynamisation du site n'a pas obtenu les résultats escomptés. Avec seulement 93 élèves aujourd'hui et des perspectives d'évolutions des effectifs encore à la baisse dans les 5 prochaines années, la nécessité de stopper cette hémorragie est parue comme une évidence. D'autant que les prévisions sont également négatives pour les deux autres collèges du secteur, à Eauze et à Nogaro.

En responsabilité, j'ai porté la décision difficile de proposer la fermeture du site de Cazaubon. Ce choix était dicté par la nécessité de consolider les deux autres établissements à proximité et intervenait également dans un contexte budgétaire critique pour le Département, à la recherche de la moindre économie. Le projet de loi de finances qui a été adopté impactera fortement les ressources du Département à hauteur de 7 millions d'euros.

En tant qu'élu de terrain, j'entends aujourd'hui l'émotion qu'a suscité cette proposition de fermeture de site.

En tant qu'homme de gauche, j'entends également l'incompréhension des parents d'élèves, des équipes éducatives et également des élus du territoire, aux côtés desquels je me suis toujours engagé pour défendre l'éducation, les services publics et la ruralité.

J'ai donc décidé, en accord avec la majorité départementale, et aux termes des différentes concertations que j'ai pu mener, de surseoir à cette décision. La rentrée scolaire aura bien lieu sur le site de Cazaubon en septembre 2025.

Nous garderons cependant un œil attentif sur l'évolution des effectifs et ferons une analyse précise et régulière de la situation que nous partagerons avec les maires des communes concernées. Je demanderai également aux services de l'éducation nationale de travailler à un nouveau projet pédagogique, afin de rechercher toutes les solutions possibles pour renforcer les effectifs du site de Cazaubon et ainsi assurer sa pérennité.

J'en appelle désormais aux responsabilités de chacun.

Il est temps que le Gouvernement se saisisse de la question de la ruralité avec sérieux et entende notre cri d'alarme.

Nos campagnes se meurent et nos moyens au niveau départemental s'amenuisent. L'attractivité des territoires ruraux est au cœur de la réflexion qui doit être menée collectivement avec l'Etat et la Région. La question des moyens alloués aux Départements doit également être repensée.

Je compte aussi sur l'engagement des parents d'élèves à mes côtés dans ce combat pour la défense de nos territoires et de l'enseignement public.

Car il est actuellement fait le constat d'un fort taux d'inscription dans les établissements privés sur le secteur.

Si ensemble, nous souhaitons sauver nos services publics, nous devons, ensemble, agir pour leur pérennisation.

Je propose dès à présent qu'une concertation soit organisée sur ce territoire et plus largement dans le Gers, avec les services de l'Etat, pour réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin d'assurer le maintien des classes et des établissements scolaires publics en milieu rural. »

